

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 213-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.867

Déposée le: 07.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Orvin, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 09.09.2015

N° d'ACE: 132/2016 du 10 février 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -



Taux d'aide sociale des enfants et des adolescents

On sait que les enfants dont les parents sont à l'aide sociale courent un risque accru d'entamer un jour le parcours de l'aide sociale. Ce phénomène a un coût énorme pour les pouvoirs publics. La société a donc tout intérêt à ce qu'on entreprenne tout ce qui est possible pour assurer l'intégration sociale et économique des enfants et des adolescents à un stade précoce.

Les indicateurs de l'aide sociale dans les villes suisses publiés en août 2015 (www.staedteinitiative.ch) montrent que le canton de Berne est très mal placé. La ville de Berne occupe le troisième rang avec une part de 11,9 pour cent d'enfants et d'adolescents de 0 à 17 ans tributaires de l'aide sociale. La ville de Bienne et la région du pied sud du Jura sont également durement touchées par le phénomène (voir p. 26 du rapport). Avec un taux d'aide sociale de plus de 22 pour cent chez les 0 à 17 ans, Bienne vient en tête. Il est facile d'imaginer quelles en seront les conséquences financières à l'avenir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le taux d'aide sociale des 0 à 17 ans est-il plus important à Berne que dans les autres cantons ?

2. Quelles mesures le Conseil-exécutif a-t-il prises ces cinq dernières années pour réduire la probabilité de ce parcours de l'aide sociale ?
3. Quelles mesures faudrait-il prendre pour le réduire encore plus ?
4. Parmi ces mesures, quelles sont celles que le Conseil-exécutif recommande
 - a) d'étudier plus avant,
 - b) de mettre en œuvre,
 - c) de rejeteret pour quels motifs ?
5. Quelles mesures spécifiques le Conseil-exécutif envisage-t-il pour améliorer la situation à Bienne et dans la région du pied sud du Jura ?
6. Que pourrait-il faire pour mieux soutenir et favoriser les activités des réseaux de bénévoles ?

Motivation de l'urgence :

Les préparatifs de la révision de la loi sur l'aide sociale battent leur plein. Les points ci-dessus doivent être pris en compte.

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Le taux élevé d'aide sociale enregistré dans le canton de Berne est dû, d'une part, au nombre de grandes villes que compte le canton et, d'autre part, à l'offre en matière de prestations versées en amont de l'aide sociale.

Les enfants et adolescents qui résident dans les villes ont plus de risques d'être un jour dépendants de l'aide sociale que ceux vivant dans les régions rurales parce que le risque de chômage est souvent plus prononcé dans les villes et qu'ils bénéficient d'un moins bon réseau de soutien familial et social. Le canton de Berne compte plusieurs grandes villes et est donc confronté aux défis que cela implique.

En comparaison des autres cantons, Berne dispose par ailleurs d'une offre moins étoffée en matière de prestations versées en amont de l'aide sociale. Outre les assurances sociales, ces dernières englobent des prestations sociales liées aux besoins qui viennent compléter les prestations de base, les assurances sociales et l'assurance privée (p. ex. allocations de maternité, allocations familiales, allocations de logement et avances de contributions d'entretien). Etant donné que les enfants et adolescents bénéficient toujours d'une aide en même temps que leur famille et qu'ils ne constituent pas leur propre dossier, l'absence de prestations familiales complémentaires dans le canton de Berne a des répercussions sensibles sur le risque qu'ils encourent de dépendre de l'aide sociale. Ce risque est d'autant plus grand pour les enfants de parents divorcés ou pour les enfants issus de familles monoparentales ou de familles issues de la migration.

Cependant, la proportion de personnes âgées de 0 à 17 ans bénéficiant de l'aide sociale est en recul depuis quelques années dans le canton de Berne. Ainsi, cette tranche d'âge représentait

32,2 pour cent des bénéficiaires de l'aide sociale en 2013, contre 31,6 pour cent en 2014. A l'échelle de la Suisse, cette proportion s'élevait à 29,6 pour cent, soit un résultat légèrement inférieur.

Question 2

Le canton de Berne dispose d'un vaste catalogue de mesures visant à intégrer les enfants et adolescents issus de familles bénéficiaires de l'aide sociale dans un environnement social et professionnel stable. Ce catalogue a été régulièrement complété ces dernières années.

Les bénéficiaires de l'aide sociale, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire âgés de moins de 26 ans et sans formation ont accès aux solutions transitoires cantonales (scolaires, duales, à haut et à bas seuil) dès la fin de l'école obligatoire.

Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), le projet de coordination des solutions transitoires (KoBra) a été lancé dans le but de promouvoir l'intégration des enfants et adolescents et de mieux coordonner ces solutions entre les Directions. En 2014, un service d'aiguillage a été créé afin de garantir le bon fonctionnement de l'affectation des élèves en fin de scolarité et des jeunes adultes à une solution transitoire adaptée à leurs besoins. Des programmes visant à les préparer à une solution de raccordement ont en outre été élaborés, tels que le semestre de motivation (SEMO) standard et le SEMO plus.

Lorsque les adolescents et jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 14 à 25 ans ont besoin d'un suivi individuel de leur insertion professionnelle, ils sont soutenus par le Case management Formation professionnelle (CM FP). Depuis 2013, la collaboration entre le CM FP et les services sociaux a été optimisée grâce à la chaîne d'encadrement.

Ces dernières années, les apprentissages sanctionnés par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), qui posent des exigences moindres aux jeunes, ont également été encouragés.

Les adolescents et jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale ont par ailleurs accès aux programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS).

De plus, le canton de Berne s'engage fortement dans le secteur du développement de la petite enfance. Les efforts menés dans ce domaine visent à favoriser le développement des enfants en âge préscolaire et ont des répercussions positives sur leur vie future. A cet égard, nous vous renvoyons au rapport social 2015¹, qui présente les raisons pour lesquelles le développement de la petite enfance est considéré comme un bon moyen de prévenir la pauvreté, les mesures réalisées depuis l'introduction de la Stratégie cantonale de développement de la petite enfance en 2012 ainsi que la stratégie que le canton entend suivre à l'avenir.

Question 3

Comme nous l'avons déjà expliqué au point 2, le canton de Berne dispose d'un large éventail de mesures de soutien. Afin de répondre aux besoins actuels, en particulier au vu de l'évolution du domaine de l'asile, le Conseil-exécutif estime que les offres existantes doivent continuer d'être optimisées. L'introduction de prestations complémentaires pour les familles (PCFam) constituerait une mesure supplémentaire judicieuse et effective. Le Grand Conseil a cependant rejeté un projet de loi sur le sujet pour des raisons financières.

¹ Le rapport social 2015 est disponible sur [le site Internet de la SAP](#).

Les communes n'utilisent parfois pas en totalité certaines offres proposées par le canton, par exemple dans le secteur du développement de la petite enfance. Elles peuvent, au besoin, tirer encore davantage profit des offres et mesures existantes.

Question 4

Voir la réponse à la question 3.

Question 5

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a évalué la situation à Bienne, de concert avec le bureau de conseil et de recherche Ecoplan, et pris des mesures d'amélioration. Ces dernières sont appliquées à Berne et à Bienne depuis 2014².

Question 6

La SAP subventionne déjà la fondation Benevol, qui gère une plateforme consacrée au volontariat.

Destinataire

- Grand Conseil

² Le [rapport final](#) du projet relatif à l'aide sociale en ville de Bienne et le [bref rapport](#) sur l'état de la mise en œuvre des mesures arrêtées sont disponibles sur le site Internet de la SAP.